

## BIBLIOTHÈQUE MÉDICALE ET PROFESSIONNELLE DÉDICACE : L'APPROCHE INTÉGRATIVE, ANTI-MANUEL



Le 18 octobre dernier, 50 personnes ont assisté à la rencontre dédicace avec Maximilien Bachelart pour le livre « L'approche intégrative en psychothérapie – anti-manuel à l'usage des thérapeutes » à la bibliothèque médicale et professionnelle.

La rencontre avait été proposée par Patrice Redon, psychologue au CMP de Bourg-en-Bresse, comme un encouragement à poursuivre la « mise en lisibilité » des pratiques psychothérapeutiques.

Dans son « anti-manuel » très documenté, Maximilien Bachelart fonde et explicite l'approche intégrative en psychothérapie : c'est une manière assez pragmatique de s'adapter aux situations et aux patients en puisant des outils dans l'un ou l'autre des grands courants théoriques : systémique, psychanalytique, cognitivo-comportemental et humaniste. Il invite chaque psychologue à s'ouvrir, à se former, à oser expérimenter des outils et des thérapies nouvelles : le socle solide de la for-



Maximilien Bachelart a écrit « L'approche intégrative en psychothérapie – anti-manuel à l'usage des thérapeutes ». Cette incitation à faire évoluer les pratiques a rencontré un écho favorable chez les jeunes professionnels qui se sont exprimés pendant le débat.

## PREMIÈRES CONCRÉTISATIONS DU PE 5

Le Projet d'établissement (PE) 5 pour la période 2018-2022 voit d'ores et déjà des concrétisations. Elles visent toutes à répondre aux quatre piliers de ce nouveau projet médical et de soins de l'établissement : le respect des droits des usagers, la construction avec chaque patient d'un parcours de soins adapté à ses besoins propres, le déplacement du centre de gravité du CPA de l'intra vers l'extra hospitalier, et enfin l'ouverture à tous les partenaires de la prise en charge, notamment médico-sociaux. Ainsi, les moyens d'Hélios et de l'UPS ont été transférés au dispositif de réhabilitation. Ils ont permis de créer, début 2018, des équipes mobiles de secteur adultes sur les trois qui n'étaient pas encore couverts, et de renforcer les activités de l'UAE. Ils participeront aussi à la création du foyer thérapeutique, début 2019. Les moyens du service Erasme ont, de leur côté, été transférés vers le secteur Centre pour la prise en charge des patients de ce secteur.

Dans le dispositif de gérontopsychiatrie, les lits d'hospitalisation ont été rassemblés sur la seule unité Victor Hugo. L'unité Georges Sand, elle, est transformée en hôpital de jour de 15 places. En parallèle, l'équipe mobile du dispositif est renforcée, afin de favoriser le maintien à domicile des personnes.

Le dispositif de pédopsychiatrie, quant à lui, a procédé, en août dernier, au regroupement des unités « US Enfants » et « US Ados » au sein d'une unique « USTP de pédopsychiatrie » (lire page 8). En septembre, son CMP-pivot, son hôpital de jour et son équipe mobile ont par ailleurs été renforcés.

Enfin des livrets d'accueil viennent d'être conçus pour les patients reçus en extra-hospitalier. Ils seront déployés en début d'année 2019. Une trame unifiée de premier entretien pour l'accueil d'un patient a également été élaborée et intégrée à Hôpital Manager. C'est l'un des outils devant favoriser la traçabilité et la coordination des soins.

## Du côté des RH

### PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Le prélèvement à la source démarre en janvier 2019. Il y a déjà eu une préfiguration « à blanc » du dispositif sur les fiches de paie d'octobre, de novembre et de décembre, sans aucun prélèvement. L'objectif : permettre aux professionnels du CPA de vérifier leur taux de PAS, et d'avoir une évaluation des montants prélevés à compter de janvier prochain. Toute démarche relative au taux de PAS s'effectue auprès des services des impôts.

### CHANGEMENT DE PRÉVOYANCE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le régime de prévoyance « lourde » du CPA change. Il s'agit des garanties incapacité, invalidité et décès. L'établissement travaillera désormais avec l'assureur Apicil (via Collecteam) et ses couvertures relèveront d'un contrat Orsac, suite à l'accord collectif signé en juillet.

### ENTRETIENS DE REPRISES POST-MALADIE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le service des ressources humaines lance les entretiens de reprise post-maladie. Ils seront proposés d'un commun accord entre les RH et le N + 1, suite à un arrêt de travail. Objectif : prendre le temps d'échanger avec son cadre direct sur son absence, mieux prendre en compte d'éventuelles causes non médicales du congé et donner la possibilité au salarié, si besoin, de solliciter un soutien et une amélioration de sa qualité de vie au travail. « Pour l'établissement, note Sophie Ressouche, DRH, il s'agit aussi de limiter l'absentéisme en prenant mieux en compte les aspirations des salariés, tout en accompagnant leur reprise du travail ».

### PRÉVENTION DES INAPTITUDES

Le 29 novembre, le service des RH a lancé un travail sur la prévention des inaptitudes. Mené avec les services de santé au travail, le CHSCT, des cadres et des professionnels de terrain, cette démarche de fond vise à comprendre comment surviennent ces inaptitudes, pour définir et mettre en œuvre une politique de maintien dans l'emploi. En lien avec le cabinet Eneis, le CPA lance en 2019 un diagnostic qui permettra de mieux cerner le sujet. Le CPA est le premier établissement Espic à lancer une telle démarche dans le cadre d'un accompagnement Unifaf-ARS en Rhône-Alpes Auvergne

### FORMATIONS AUX PRISES EN CHARGE INNOVANTES

Hypnose, éducation thérapeutique... : Le CPA poursuit le développement des formations aux prises en charge innovantes en 2019. Organisme agréé pour le développement professionnel continu (DPC) depuis 2012, l'établissement finalise actuellement le montage d'un programme de formation avec l'équipe de méditation en pleine conscience à partir de l'expertise du groupe des Charmilles.